



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL066-20

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. DELFORGES Frédéric (Pouvoir à Eric BEVILLARD, en date du 24 septembre)

Absents excusés :

M. BACHIMON Alizé
M. LAMY Antoine

MONSIEUR ERIC BEVILLARD A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune à la Mission Locale Sud Isère (MLSI).

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite au renouvellement du conseil municipal et en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un représentant de la commune de Gières qui siègera au sein de la Mission Locale Sud Isère (MLSI).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association intercommunale MLSI.

Les candidatures proposées sont :

- Isabelle BEREZIAT
- Anaïs TOURRE

Nombre de suffrages exprimés : 27

	Nombre de voix obtenues
Isabelle BEREZIAT	20
Anaïs TOURRE	7

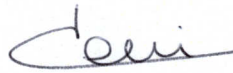
Conclusions : Le conseil municipal a donc élu, à la majorité absolue, (par 20 voix pour Isabelle BEREZIAT et 7 voix pour Anaïs TOURRE), Isabelle BEREZIAT en tant que représentante de la commune au sein de la Mission Locale Sud Isère.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.